



Rapport de vérification périodique

Chariot élévateur à mât

CHARIOT A MAT DROIT

Arrêté du 1er mars 2004 - Article 22

Client ACCES INDUSTRIE
Rue Albert Einstein
47400 TONNEINS

Lieu Agence QUIMPER
10 rue Sainte Anne de Guelen
29000 QUIMPER

Numéro de rapport	Date de visite	Prochaine vérification	Périodicité contractuelle	Périodicité réglementaire
532025001349 Rev 00	24/09/2025	24/03/2026	6 mois	6 mois

Constructeur : CLARK

Energie : Electrique

Type : GEX40

Heures : 1 606

N° Parc : 26252

N° Série : GEX450-0037-9868 kF

Mise en service Non précisé **Fabriqué en** : 2013

Récapitulatif des anomalies constatées

Les vérifications n'ont pas fait apparaître de défauts ni d'anomalies.

Avis général :

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défaut.

L'inspecteur

JOUSSEAUME SYLVAIN

Le client

Absence de signataire

Rapport disponible sur serveur WEB

Client informé

La personne ayant présenté l'appareil reconnaît avoir pris connaissance des résultats et avoir été informée que l'ensemble des points soumis au référentiel ont été contrôlés. Seuls les points présentant des anomalies ou des défauts sont repris.



Rapport de vérification périodique

Chariot élévateur à mât

CHARIOT A MAT DROIT

Arrêté du 1er mars 2004 - Article 22

Hauteur maximale d'élévation (m) : 4.5

TYPE

A conducteur portée

Mât vertical triple

MARQUAGE

Avec marquage CE

CAPACITE

Charge maximale d'utilisation (C.M.U.) (kg) : 4000

Hauteur de levage (m) : 3.5

TYPE DE MAT

Mât vertical triple

BATTERIES

Poids réel relevé sur les batteries (Kg) : 2178

EQUIPEMENTS

Protège conducteur

Rétroviseur extérieur droit

Rétroviseur extérieur gauche

Pneus pleins souples

Eclairage et/ou signalisation routière avant

Eclairage et/ou signalisation routière arrière

Feux de travail

Feu(x) de recul(s)

Buzzer sur marche arrière

Avertisseur sonore

Ceinture de sécurité

Contact de siège

Contact de détection de bouclage de ceinture

Arrêt d'urgence

Coupe circuit

CHAINES A MAILLES JOINTIVES

Quantité : 3

Pas d'origine (mm) : 15.075

Pas mesuré (mm) : 15.075

ORGANES DE PREHENSION

Fourches

Epaisseur d'origine (mm) : 50

Epaisseur mesurée des fourches (mm) : 50

Longueur (cm) : 180

Autre(s) : TABLIER CROCHETS VERROUILLAGES

ACCESSOIRES RATTACHES

Tablier à déplacement latéral

Translateur écarteur

LOCALISATION

Atelier

ESSAIS EN CHARGE

Les essais ont été réalisés avec la charge nominale

Hauteur de levée (m) : 1

Charge autorisée (kg) : 4000

Charge installée (kg) : 4000

Portée (m) : 0.5

DISPOSITIONS PRISES POUR LA VERIFICATION

Notice d'instruction présente

Déclaration ou certificat de conformité présent

Rapport de vérification précédent présent

Carnet de maintenance absent

MOYENS MIS EN OEUVRE POUR LES ESSAIS

Charge fournit par le client

Bloc(s) de béton

Masse cohérente



Rapport de vérification périodique

Chariot élévateur à mât

CHARIOT A MAT DROIT

Arrêté du 1er mars 2004 - Article 22

Liste des points soumis à vérifications

01	ACCES INSTALLEES A DEMEURE	08.03	Tambours - Poulies - Noix - Pignons
01.01	Accès à la cabine, au poste de conduite	08.04	Dispositifs de préhension (fourche)
01.02	Autres accès pour entretien et vérification	08.05	Dispositifs de préhension (godet, pinces, éperon...)
02	CHASSIS	09	MECANISMES
02.01	Ossature - Contrepoids	09.01	Organes de transmissions - Accouplements
02.02	Organes de roulement (pneumatiques, bandages, galets)	09.02	Vérins et canalisations
02.03	Stabilisateurs - Blocage de suspension	09.03	Frein des mouvements concourant au levage
03	CHARPENTE	09.04	Limitation de vitesse (absence d'emballement)
03.01	Mât - Guidages - Galets - Butées	09.05	Freins du mouvement de translation
03.02	Tablier - Butées	09.06	frein d'immobilisation en translation
03.03	Liaisons - Assemblages - Articulations	09.07	Protection des organes mobiles de transmission
04	SOURCE D'ENERGIE	10	DISPOSITIFS DE SECURITE
04.01	Dispositif de séparation générale	10.01	Limiteur de course haute ou dispositif équivalent
04.02	Equipement et canalisation	10.02	Autres limiteurs de course, hors course
04.03	Protection des pièces nues sous tension	10.03	Contrôle de présence du conducteur (siège, pédale...)
05	ECLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL	10.04	Sécurité de timon
05.01	Eclairage de la zone de travail	11	PRESCRIPTIONS DIVERSES
05.02	Autres éclairages ou signalisation incorporés à l'appareil	11.01	Affichage capacité - Tableaux des charges
06	POSTE DE CONDUITE	11.02	Consignes de sécurité (lisibilité)
06.01	Constitution - Fixation - Plancher	11.03	Notice d'instructions
06.02	Protection contre les chutes en hauteur	11.04	Déclaration de conformité - Marquage CE ou Epsilon - Certificat de conformité
06.03	Protection du conducteur (protège tête, dossier, bouclier)	12	EPREUVES - ESSAIS LORS DE LA MISE OU REMISE EN SERVICE
06.04	Plate-forme rabattable	12.01	Essais
06.05	Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseur)	12.02	Examen d'adéquation
06.06	Chauffage		
06.07	Extincteur sur l'appareil ou sur site		
06.08	Siège		
06.09	Ceinture de sécurité		
06.10	Eclairage		
07	ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE		
07.01	Mise en marche - Arrêt normal - Sélecteur		
07.02	Interdiction d'emploi (appareils mobiles)		
07.03	Identifications des organes de service		
07.04	Retour automatique au point neutre		
07.05	Timon		
07.06	Avertisseur sonore, lumineux		
07.07	Indicateurs		
08	SUSPENTE - TAMBOURS - POULIES - DISPOSITIFS DE PREHENSION		
08.01	Suspentes (câbles ou chaînes)		
08.02	Attaches		